

# FORMATION INITIATEUR DE CLUB

Pour Enseigner le tir à l'arc en club à des débutants

## Rapprochez vous de votre comité départemental

75 :	Joël Lemaire	formation.cd75@free.fr	01 43 29 81 76
77 :	Bernard Dessalin	bernard.dessalins@neuf.fr	06 08 60 86 74
78 :	Luc Ducastel	luc.ducastel@libertysurf.fr	01 34 85 11 68
91 :	Didier Sabat	dpsabat@free.fr	06 61 86 41 68
92 :	Bénédicte Cardin	bcardin@wanadoo.fr	06 60 24 61 98
93 :	Patrick Picard	patrick.picard2@libertysurf.fr	01 43 51 21 12
94 :	Didier Sans	didier.sans@wanadoo.fr	06 81 54 48 28
95 :	Marc Midavaine	midavaine .marc @wanadoo.fr	06 80 26 18 14

## Les compétences à développer durant la formation

**Initier** : Initier les débutants depuis le tir de la première flèche jusqu'à une autonomie leur permettant d'atteindre la cible aux distances adaptées à l'initiation. Aider les archers à acquérir une stratégie de tir et des capacités sportives lui permettant de comprendre et de maîtriser son tir.

**Pratiquer** : être capable de réaliser une performance d'au moins 160 points au test technique proposé par la FFTA. L'initiateur de club est également capable de pratiquer en compétition, les différentes spécialités proposées par la FFTA.

**Gérer** : être capable de gérer et d'entretenir un parc de matériel et l'aménager pour l'initiation.

**Surveiller** : préservation de l'intégrité morale et physique des pratiquants et des spectateurs. Surveillance d'un entraînement libre en assurant la sécurité du pas de tir.

**Connaissances annexes** : être capable de renseigner le débutant sur la vie du club en prenant en compte les contraintes administratives et réglementaires.

**Volume horaire de la formation : 40 heures**

## Conditions d'entrée en formation :

- ↪ Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis deux ans révolus (3ème licence)

## Conditions à respecter pour se présenter à l'examen :

- ↪ Avoir 16 ans le jour de l'examen
- ↪ Justifier d'un vécu et d'une implication dans le milieu fédéral au travers de la participation à au moins une compétition de parcours et une compétition sur cible anglaise. Les archers pouvant bénéficier d'une licence handisport sont dispensés de la participation à la spécialité de parcours.
- ↪ Réaliser au moins 160 points au test technique.
- ↪ Justifier de la participation complète à la formation

## La Convention de Stagiaire

Entre le candidat, le club du candidat et le comité régional, responsable de la formation est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des débutants afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.

## Examen

### Epreuve Pédagogique : (Coeff. 2)

Elle comprend une séance pédagogique (20 min) et un entretien (10 min).

### Epreuve écrite : (Coeff. 1)

Durée : 1h30

- La première partie : compréhension et maîtrise de notre activité. Deux questions ouvertes.
- La deuxième partie : aspects réglementaires et institutionnels. QCM

### Epreuve Orale : (Coeff. 1)

Durée : présentation = 10 min et entretien = 15 min

Le candidat doit présenter un dossier concernant le cycle d'initiation qu'il a mis en place durant son stage auprès des licenciés de son club.

## Conditions de certification :

Pour être reçu à l'examen d'initiateur de club, il faut obtenir la moyenne générale ainsi que la moyenne à l'épreuve pédagogique.

Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à un même examen lors d'une saison sportive. Les notes peuvent être conservées jusqu'à l'examen suivant.